

## Direction des affaires juridiques

MINISTÈRE DES FINANCES  
ET DES COMPTES PUBLICS

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE,  
DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

### **Décision du 19 juillet 2016 portant nomination de rapporteurs auprès du comité consultatif national de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics**

Le président,

Vu le décret n° 2010-525 du 8 décembre 2010 relatif aux comités consultatifs de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics, notamment l'article 6;

Vu le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics, notamment l'article 142;

Vu l'accord des intéressés,

Décide:

#### Article 1<sup>er</sup>

Sont nommés rapporteurs auprès du comité consultatif national de règlement amiable des différends ou litiges relatifs aux marchés publics:

M. Houttemane (Jean-Paul), ingénieur général de l'armement hors classe 2S, inspecteur de l'armement.

M. Melka (Raymond), magistrat, président de section honoraire des chambres régionales des comptes.

#### Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* de l'administration centrale des ministères économiques et financiers.

Fait le 19 juillet 2016.

F. DUCAROUGE